

Pas de garant pour mon appart, le proprio a quel recours

Par Aaliyah37, le 03/03/2011 à 23:14

Bonjour,

Nous avons déposé notre préavis le 2 mars, donc normalement nous devons partir le 2 juin, mais nous avons trouvé une maison en location le 2 avril, vu que notre propriétaire actuel n a pas pris la garantie d' un garant, peut il se retourner contre moi si je ne peux payer le dernier mois?

Merci de votre réponse

Par mimi493, le 04/03/2011 à 00:15

C'est la date de réception de la LRAR du congé, qui fait débuter le préavis, au plus tard (mais vous pouvez donner une date ultérieure)

[citation]peut il se retourner contre moi si je ne peux payer le dernier mois? [/citation] Evidemment